



Foire aux questions (FAQ)

Régime d'assurance collective des employés de magasins et de bureau (SEMB)

SUBSTITUTION GÉNÉRIQUE OBLIGATOIRE

Qu'est-ce qu'un médicament d'origine, un médicament innovateur, un médicament générique et un médicament unique?

Médicament innovateur ou d'origine :

Médicament breveté, pour lequel il existe une copie générique.

Médicament générique :

Copie d'un médicament dont le brevet est échu et qui contient les mêmes molécules actives que le médicament innovateur (médicament d'origine).

Médicament unique :

Médicament toujours protégé par un brevet d'exclusivité, pour lequel il n'existe aucune copie générique. Parmi ceux-ci, on retrouve les médicaments biologiques qui sont souvent dispendieux et difficiles à « copier » (biosimilaires vs génériques).

Quelle est la différence entre un médicament innovateur (ou d'origine) et un médicament générique?

Il n'y a aucune différence quant à la qualité, la pureté, l'efficacité de traitement et l'innocuité entre les médicaments génériques et les médicaments d'origine. Les médicaments génériques doivent être approuvés par Santé Canada, avant leur mise en marché, pour démontrer qu'ils ont le même effet thérapeutique que leur original.

La différence est dans le prix, car, pour des raisons de brevets, les médicaments génériques coûtent en moyenne de 40% à 50% moins cher que leur version d'origine.

J'utilise actuellement un médicament d'origine et je souhaite savoir comment procéder pour changer pour un générique.

Demandez simplement à votre médecin ou à un pharmacien s'il existe une version générique correspondant à votre médicament d'origine. Le pharmacien pourra lui-même procéder à la substitution.

Puis-je continuer à utiliser un médicament d'origine même si un équivalent générique existe?

Vous pouvez le faire, mais le remboursement que vous procurera le régime sera calculé en fonction du coût du médicament générique le moins coûteux. Vous payerez donc la différence.



Exemple de remboursement à compter du 1^{er} septembre 2019

	Si vous achetez le médicament générique	Si vous achetez le médicament innovateur (ou d'origine)
Coût du médicament	25,00 \$	50,00 \$
Remboursement du régime	13,50 \$ ⁽¹⁾	13,50 \$ ⁽²⁾
Votre déboursé	11,50 \$	36,50 \$

⁽¹⁾ Votre régime rembourse 100% du coût restant du médicament générique après déduction du ticket modérateur de 11,50\$.

⁽²⁾ Votre régime rembourse 100% du coût restant du médicament générique le plus bas après déduction du ticket modérateur (100% X 25\$ - 11,50\$ = 13,50 \$)

Pour des raisons médicales, mon médecin insiste pour que j'utilise un médicament d'origine même si un générique existe. Est-ce que vous tiendrez compte de cette situation?

Dans le cas où un médicament d'origine ne peut être remplacé par un générique pour des raisons médicales, les frais admissibles sont remboursés au même pourcentage qu'un médicament unique ou générique à condition que le médecin traitant remplisse le formulaire « *Demande de remboursement pour des médicaments de marque déposée* ». Vous devez ensuite retourner le formulaire dûment rempli chez SSQ pour analyse. Dans tous les cas, l'approbation de SSQ est requise. Prenez note que la seule indication « pas de substitution » sur la prescription du médecin ne sera pas acceptée.

Il n'existe aucun générique au médicament que j'utilise actuellement. Est-ce que j'obtiendrai un remboursement?

Oui. S'il n'existe aucun générique à votre médicament, c'est qu'il s'agit d'un médicament unique. Le remboursement des médicaments uniques n'est pas limité au prix des médicaments génériques. Les mêmes taux de remboursement que pour les médicaments génériques s'appliqueront.

Qu'arrivera-t-il avec mes dépenses engagées avant le 1^{er} septembre 2019?

Vous devez soumettre dès que possible à SSQ les réclamations que vous avez engagées avant le 1^{er} septembre 2019. Même si elles sont reçues ou traitées par SSQ après cette date, celles-ci seront remboursées selon les modalités du régime en vigueur au moment où elles ont été engagées et aux protections qui vous étaient alors applicables.